



JUSTICE Carrefour, un procès inédit contre le CICE

CLARA MARTOT ([URL:/USERS/CLARA-MARTOT](https://www.alternatives-economiques.fr/users/clara-martot)) | 20/11/2019 |

À Marseille, la justice se prononce pour la première fois ce jeudi 21 novembre sur une affaire qui oppose la CGT à Carrefour pour fraude au CICE.

Où sont passés les millions d'euros du CICE ? C'est la question qui taraude les salariés de Carrefour Hypermarchés et qui a poussé une poignée une poignée de militants CGT de l'entreprise à Marseille à attaquer le groupe en justice. La filiale Carrefour Hypermarchés a en effet touché pas moins de 428 millions d'euros publics au titre du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Le groupe Carrefour, premier employeur privé de France, a quant à lui empêché le pactole de 755 millions d'euros. Mais entre 2013 et 2018, la disparition de 1 800 postes fait passer durablement Carrefour Hypermarchés sous la barre des 60 000 salariés. Et en 2019, 3 000 autres collaborateurs sont poussés vers la sortie par rupture conventionnelle collective.

Hollande, puis remplacée en 2018 par des allègements de cotisations. La plupart des entreprises n'ont jamais détaillé l'usage de ces sommes. « Dès le départ, il y a une opacité autour du CICE mais pour l'attaquer, on devait attendre d'être directement concernés » analyse Yohann Nezri, employé au Carrefour du Merlan à Marseille. L'homme estime que c'est chose faite.

Poursuites express

En juillet 2019, la direction du site annonce un plan de réorganisation. Le comité social et économique (ex comité d'entreprise), auquel est élu Yohann Nezri, vote contre. Baptisé « Essentiel », le projet prévoit une centaine de départs volontaires. Avant la fin de l'année, un quart de la surface de vente aura disparu et le stand de charcuterie sera sous-traité. La CGT souhaite alors agir vite. Le 6 octobre, le syndicat assigne son employeur pour « détournement intentionnel et frauduleux de l'objet légal du CICE devenu allègement de cotisations patronales ». Dans la foulée, le tribunal de grande instance de Marseille fixe une audience au 17 octobre.

Dans le 14e arrondissement où l'Insee compte 27% de chômeurs, l'hypermarché du Merlan est un employeur qui compte. Il est tout autant un point commercial central des quartiers Nord marseillais. Proche d'un campus et voisin de plusieurs grandes cités, il est aussi rapidement accessible depuis les communes aisées situées en périphérie de la ville. Niché sur le toit d'une rocade majeure, son parking ne désemplit pas. Pourtant, le chiffre d'affaires est en baisse. Yohann Nezri accuse la direction de « saborder le site ». Le stand de charcuterie où travaille le jeune homme enregistre un bilan négatif de 142 000 euros en 2018.

Carrefour plaide un « projet de sauvetage »

Lors de l'audience du 17 octobre, ces mauvais chiffres ont été mis en avant par l'avocat de Carrefour Hypermarchés. Face aux accusations de suppressions de postes, Nicolas Drujon d'Astros a plaidé « un projet de sauvetage du site » pour « s'adapter à l'offre ». Le plan « Essentiel », déjà déployé à Avignon, doit s'étendre au-delà du Merlan à d'autres hypermarchés en difficulté. C'est le penchant « discount » de la marque Carrefour : les produits sont présentés sur des palettes et les caisses automatiques comblent le manque de caissiers...

« Ces transformations ne bénéficient à personne et pour preuve, de nombreux clients nous soutiennent » assure Aymen Hanine, salarié au Merlan également à la CGT. Le syndicat a par ailleurs obtenu une première victoire en référé contraignant Carrefour à suspendre son plan en attendant le jugement du 21 novembre.

Des recrutements... sans créations de postes

à dévoiler pour la première fois le détail de la répartition du CICE. Si 90 000 collaborateurs ont été recrutés en six ans, ils ont majoritairement alimenté l'important turn-over en place dans l'entreprise : près de trois quarts des contrats signés sont des CDD. Par ailleurs, 540 millions d'euros ont été réservés aux « investissements ».

La loi autorise sans ambiguïté un tel usage du CICE, mais elle exige aussi des efforts en recrutement... sans pour autant fixer d'impératif chiffré. Mais selon Steve Doudet, l'avocat de la CGT du Merlan, « *on ne peut pas reprocher à la loi de ne pas tout détailler. Le terme « emploi » est dans le sigle. Il est confirmé dans les textes. On ne va pas vérifier l'usage de chaque centime, mais on peut attaquer en cas de fraude !* »

La suppression de postes est un premier motif mais pour Steve Doudet, Carrefour est coupable trois fois : la loi interdit expressément que le CICE serve à rémunérer les actionnaires et le dirigeant d'une société. Or, le déficit de 2016 n'a pas empêché le groupe de verser les mêmes dividendes que l'année précédente, lorsque les comptes étaient au vert. Début 2018, un plan de départ volontaire au siège de la société visant 2 400 postes a été annoncé alors que le dirigeant sortant, Georges Plassat, recevait une prime de 900 000 euros pour « bons résultats ».

La voie vers d'autres procès pour fraude ?

« *D'où vient cet argent, si ce n'est du CICE ?* » L'avocat s'interroge et dénonce une « *stratégie de groupe* » : « *Carrefour Hypermarchés présente un bilan négatif, oui. Mais le groupe Carrefour peut le créer artificiellement. Au Merlan, les capitaux sont placés à Carrefour Banque, les locaux sont loués à Carrefour Property. Quand une filiale est en perte, une autre s'enrichit. Il y a interdépendance économique.* »

Au tribunal de grande instance de Marseille d'en juger. Contacté, Carrefour n'a pas donné suite à nos sollicitations. En attendant la décision du tribunal ce jeudi 21 novembre, les militants CGT recueillent des témoignages dans d'autres grandes entreprises : « *dans les travaux publics, les transports et d'autres géants du commerce, il y a des dirigeants qui pratiquent les mêmes suppressions de postes, malgré le CICE* », croit savoir Yohann Nezri.

Si Carrefour est jugé coupable, la jurisprudence encouragera d'autres poursuites. Aymen Hanine estime déjà que « *la grande victoire de ce procès, c'est d'avoir exposé au grand jour la réalité du CICE. On espère une reconnaissance de la justice mais quoi qu'il en soit, aujourd'hui, l'opinion publique connaît la vérité.* » En plus des dédommagements et de l'annulation du projet « Essentiel », ses opposants souhaitent un plan pour l'emploi.

Cet article vous est offert par Alternatives Economiques dans le but de vous faire découvrir ses formules d'abonnement. Convaincu(e) ? [Abonnez-vous à partir de 1 euro](#)

© Alternatives Economiques. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle des pages publiées sur ce site à des fins professionnelles ou commerciales est soumise à l'autorisation d'Alternatives Economiques (Tel : (33) 03 80 48 10 25 - abonnements@alternatives-economiques.fr). En cas de reprise à des fins strictement privées et non commerciales merci de bien vouloir mentionner la source, faire figurer notre logo et établir un lien actif vers notre site internet www.alternatives-economiques.fr.
